

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-045

Délégués titulaires :

Nombre : 88
Présents : 36

Délégués suppléants :

Nombre : 82
Présents : 6

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 44

Date de convocation :
Mercredi 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du onze décembre 2024, s'est réuni à la salle Roland Dagnaud à Moret-sur-Loing, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Anne-Sophie GUERIN, Yves COZE, Nathalie VINOT, René MOULIN, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Huguette LE COZ, Fanny MALVEZIN, Pascal PROUT, Romain COQUERY, Thomas GROLEAU, Patrice MORIZET, Philippe MACAIGNE, Jean-Paul CULINAS, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Jean-Claude CABRAL, Marie-Christine ZANONI, Christophe MERLE, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Dikran ZAKEOSSIAN, Patrick SEPTIERS, Gael TANGUY, Laure DUMAS PRIMBAULT, François FORTIN, Mireille EYRIGNOUX, Fabrice ETTORI, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEUILLLOT, Jean-Claude POILPREZ, Bruno MICHEL, Pascale PALARD.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L. 2121-29, L. 2121-1 à L.2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 ;

Considérant le vote du budget primitif 2025 au premier trimestre 2025 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement (autre que les emprunts) de début d'année 2025, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2024, pour les chapitres et articles ci-après :

Compte M57	Proposition 2023	Virement de crédits ou Décision Modificative	TOTAL	Ouverture 25% des crédits par anticipation au BP 2025
2031 Frais d'études	15 000 €	0 €	15 000 €	3 750 €
2051 Concessions, droits similaires	2 000 €	0 €	2 000 €	500 €
2088 Autres immobilisations	2 000 €	0 €	2 000 €	500 €
CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles	19 000 €	0 €	19 000 €	4 750 €

21351 Bâtiments publics (Installations générales)	305 000 €	0 €	305 000 €	76 250 €
215731 Matériel roulant	2 155 000 €	- 1 150 000 €	1 005 000 €	251 250 €
2158 Autres installations, matériel et outillage	388 052,49 €	0 €	388 052,49 €	97 013,12 €
2181 Installations générales, agencement et aménagements divers	25 000 €	0 €	25 000 €	6 250 €
21828 Autres matériels de transport	50 000 €	0 €	50 000 e	12 500 €
21838 Autre matériel informatique	10 000 €	0 €	10 000 €	2 500 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000 €	0 e	10 000 €	2 500 €
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	2 943 052,49 €	-1 150 000 €	1 793 052,49 €	448 263,12 €

Sur proposition du Président ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement par anticipation au budget 2025 pour les chapitres et articles énumérés ci-dessus.

AUTORISE le Président à inscrire les crédits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 20/12/2024
Date d'affichage le : 20/12/2024



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.